

CERTIFICAT

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage sur le chantier, en un endroit bien visible, pendant toute la durée des travaux de construction.

Le soussigné FRANK Henri, bourgmestre de la commune de Manternach certifie par la présente que la construction ci-après a fait l'objet de son autorisation No LE_HIE_12_17 :

MAITRE D'OUVRAGE :

Nom et Prénom : WIESEN-PIRONT Construction S.A.

Adresse : 88, rue de Luxembourg
L-8140 Bridel

CONSTRUCTION:

Type : Construction d'une maison unifamiliale jumelée

Rue et No. An der Hiel, 12
L-6839 Lellig

Situation cadastrale : Section A de Lellig
No. 706/3299

Autorisation accordée en date du: 19/04/2017.

Le public peut prendre inspection des plans afférents à la maison communale pour autant qu'ils portent sur l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble.

Le délai de recours devant les juridictions administratives commence à courir trois jours à compter de la date d'affichage du présent certificat.

Le Bourgmestre :

Henri Frank

